



<p><b>RETURN BIDS TO:</b> <b>RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</b></p> <p><b>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</b></p> <p><b>Electronic Copy - Copier électronique :</b> ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p><b>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b></p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p><b>Issuing Office – Bureau de distribution</b> Burlington, Ontario, Canada Burlington (Ontario), Canada</p>	<p><b>Title – Titre</b> Vessels for At-Sea Surveys in the Salish Sea and the West Coast of Vancouver Island Navires capables d’effectuer des relevés dans la mer des Salish et sur la côte ouest de l’île de Vancouver</p>	
	<p><b>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR</b> 5000048730</p>	<p><b>Amendment No. - N° de modif.</b> 02</p>
	<p><b>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)</b> 2020-09-04</p>	
	<p><b>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</b>  at – à 3:00 P.M. on – le 2020-10-14</p>	<p><b>Time Zone – Fuseau horaire</b>  Eastern Daylight Time Heure avancée de l’Est</p>
	<p><b>F.O.B – F.A.B</b></p>	
	<p><b>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à</b> Heidi Noble <a href="mailto:heidi.noble@canada.ca">heidi.noble@canada.ca</a></p>	
	<p><b>Telephone No. – No de téléphone</b> 905-319-6982</p>	<p><b>Fax No. – No de Fax</b></p>
	<p><b>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ)</b> 2024-03-31</p>	
	<p><b>Destination of Services / Destination des services</b> British Columbia, Canada Colombie-Britannique, Canada</p>	
	<p><b>Security / Sécurité</b> There is no security requirement with this solicitation. Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.</p>	

The amendment to the bid solicitation is to address the enquiries received: / La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

Response(s) (R) to Question(s) (Q): / Réponse(s) (R) aux question(s) (Q) :

Q1.

Would it be acceptable to have all participants who will be on the vessel for the duration of the charter, undergo a Covid 19 test at a government approved testing facility before departure on the vessel?

R1

In BC, the provincial rules for Covid-19 testing are that you should be showing symptoms of Covid-19 or have been in contact with someone with Covid-19. Unfortunately, staff and crew cannot be tested for Covid-19 prior to the surveys with the current provincial rules in place.

Q2.

Section 7.8 states " One call-up per survey area will issued for each year of the contract". Does this mean that in total there will be 8 call-ups, 1 per area per year covering the 4 years of the contract.

R2

Correct, there will be a total of 8 call-ups, one for each survey area for each year identified in the Solicitation (Year 1, Year 2, Year 3, and Year 4). Please note that Year 1 is from date of issuance to March 31, 2021. Call-ups for each subsequent year will be issued for a one-year period (Year 2, Year 3, Year 4) for each survey area.

Q3.

Section 7.10 states " Individual call-ups against the Standing Offer must not exceed \$400,000". With reference to 7.8, does this mean the limit is \$400,000 per year per survey area as there is only one call-up per survey area per year?

R3

Correct, the call-up limitation is up to a maximum of \$400,000.00. One call-up will be issued for each survey area for each year identified in the Solicitation (Year 1, Year 2, Year 3, and Year 4).

Q4.

Section 7.11 states "the total cost to Canada from all call-ups against the Standing Offer must not exceed the sum of \$3,750,000

R4

\$3,750,000.00 is the Department's delegation limit and does not commit the Department to pay such an amount. Each Call-up must not exceed \$400,000.00 as per its limitation.

Q5.

Can the shared accommodations can be separated with a floor to ceiling divider, providing a 4-foot space from the divider to the edge of the bunk on either side of the divider. This will accommodate 2 ECCC staff with social distancing requirements.

R5

Provided that the bunk edge is greater than 2 m to adjacent bunk edge, and that the divider is floor to ceiling, these quarters meet ECCC needs during the Covid-19 pandemic.

Q1.

Serait-il acceptable que les participants qui seront sur le navire pour la durée de l'affrètement soient soumis à un test de dépistage de la COVID-19 dans une installation approuvée par le gouvernement avant le départ du navire?

R1.

En Colombie-Britannique, les règles provinciales indiquent qu'il faut présenter des symptômes de la COVID-19 ou avoir été en contact avec quelqu'un qui a la COVID-19 avant de passer un test de dépistage de la COVID-19. Malheureusement, il n'est donc pas possible de faire tester le personnel et l'équipage avant d'effectuer les relevés.

Q2.

Selon la section 7.8, « une commande sera passée pour chaque zone de relevé, et ce, pour chaque année du contrat ». Est-ce que cela signifie qu'il y aura au total huit commandes, soit une par zone et par année pour les quatre années du contrat?

R2.

C'est exact. Il y aura un total de huit commandes, soit une par zone de relevé pour chaque année indiquée dans la demande de soumissions (Année 1, Année 2, Année 3 et Année 4). Veuillez noter que l'Année 1 couvre la période entre la date d'émission et le 31 mars 2021. Les commandes pour les années subséquentes seront passées pour une période d'un an (Année 2, Année 3 et Année 4), et ce, pour chaque zone de relevé.

Q3.

Selon la section 7.10, « les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000,00 \$ ». Si on tient compte de la section 7.8, est-ce que cela signifie que la limite est de 400 000 \$ par année par zone de relevé, puisqu'il n'y a qu'une seule commande par zone de relevé par année?

R3.

C'est exact. La limite pour une commande est de 400 000,00 \$. Une commande sera passée pour chaque zone de relevé pour chaque année indiquée dans la demande de soumissions (Année 1, Année 2, Année 3 et Année 4).

Q4.

Selon la section 7.11, « le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 3 750 000 \$. »

R4.

La limite de délégation du ministère est de 3 750 000,00 \$, mais il n'est pas tenu de dépenser ce montant. Conformément aux limites établies, chaque commande ne doit pas dépasser 400 000,00 \$.

Q5.

L'hébergement partagé peut-il être divisé à l'aide d'un séparateur allant du plancher au plafond et laissant un espace de 4 pieds entre le séparateur et le bord de la couchette de part et d'autre du séparateur? Cela permettra d'accueillir deux membres du personnel d'ECCC conformément aux exigences de distanciation sociale.

R5.

Comme le bord de la couchette est à plus de 2 m du bord de la couchette voisine et que le séparateur va du plancher au plafond, ces quartiers d'habitation satisfont aux besoins d'ECCC pendant la pandémie de COVID-19.